

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00494

**GENILAC - ZA GRANGE BURLAT : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA
SPL CAP MÉTROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D2023004940

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

GENILAC - ZA GRANGE BURLAT : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SPL CAP METROPOLE

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 1^{er} décembre 2016, Saint-Etienne Métropole a confié à Cap Métropole via une concession d'aménagement la réalisation de l'aménagement de la zone d'activités Grange Burlat sur la commune de Genilac.

Le bilan prévisionnel de l'opération, dans sa dernière version validée par le Conseil Métropolitain du 29 juin 2023, s'élève à 2 900 272 €. Ce bilan prévoit le recours à un emprunt à hauteur de 600 000 € dès 2023.

Ainsi, Cap Métropole prévoit de contracter auprès de La Banque des Territoires un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du financement : 600 000 €
- Durée du financement : 30 mois
- Nature du taux : fixe 3,90 %
- Profil d'amortissement : Echéances constantes
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Modalités : déblocage des fonds en une seule fois
- Garanties : Saint-Etienne Métropole, concédant de l'opération, est appelée en garantie de prêt pour Cap Métropole à hauteur de 80% du montant de l'emprunt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

Au cas où Cap Métropole ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles, Saint-Etienne Métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de La Banque des Territoires adressée par courrier.

Cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment déterminées à l'article L2252-1 et L 2252-2, celles relatives au plafond de garantie (articles D1511-32 et D1511-33 du CGCT), à la division du risque (article D1511-34 du CGCT) et au partage du risque (article D1511-35 du CGCT).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **accorde la garantie d'emprunt sollicitée par Cap Métropole auprès de La Banque des territoires à hauteur de 80 % ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer en qualité de garant, le contrat de prêt ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à intervenir et à recevoir tous pouvoirs lui permettant de procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie ;
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération SERV 27638 – BURLA pour l'exercice 2023 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD